

En moyenne 17 jours d'absence par collaborateur et par an. La conversation qui change la donne.

Absentéisme : oser la conversation

Du contrôle à la confiance : passez de la gestion de l'absence à la gestion de la présence.

- > Transformer une gestion de l'absentéisme en gestion de la présence.
- > Connaître les droits et obligations en matière d'absentéisme.
- > Mener des entretiens d'absentéisme de manière constructive.

Sous la direction experte de :

Me. Filip Tilleman
Associé
TILLEMAN & VAN HOOGENBEMT

Nicolas Delebois
Managing Partner
LEAD



Pourquoi ce programme ?

MENER DES ENTRETIENS D'ABSENTÉISME SUR LE LIEU DE TRAVAIL

En moyenne, un employé est malade 17 jours par an. Ce n'est pas seulement une saignée financière et une perte de rentabilité : les absences créent aussi des problèmes opérationnels, de l'irritation et des conflits, au niveau du management comme des collègues. Bref, l'absentéisme n'est pas qu'un poids financier et administratif.

DROITS ET OBLIGATIONS EN CAS D'ABSENTÉISME

Durant le premier module, Me Filip Tilleman vous guide à travers les arcanes du droit du travail. À partir d'exemples concrets et reconnaissables, vous apprenez à vous

comporter en manager opérationnel avec les implications juridiques de l'absentéisme. En une heure et demie, vous maîtrisez les grandes lignes juridiques.

L'ENTRETIEN : LA COLONNE VERTÉBRALE DE LA GESTION DE L'ABSENTÉISME

Mais l'épine dorsale de la gestion de l'absentéisme reste l'entretien. C'est là que l'on sonde la véritable raison de l'absence — et que l'on transforme une gestion de l'absence en gestion de la présence. De l'appel téléphonique à l'entretien lui-même, en passant par la communication à l'équipe, vous apprenez, à l'aide d'exercices concrets et d'études de cas, à mener ce type d'entretiens difficiles et à réduire l'impact de l'absentéisme.

« Excellente formation ! Des conseils pratiques et des formateurs de qualité. »

Qu'est-ce qui rend ce cours unique ?

Cette formation a été spécialement conçue pour tous les cadres confrontés au droit du travail sous ses aspects les plus pratiques. Elle présente un intérêt direct pour tous les managers et à tous les niveaux : direction générale, opérations, production, ressources humaines, marketing & ventes, technique, finances ...

Les formateurs



Me. Filip Tilleman est une sommité dans le monde du droit du travail. Ces dernières années, il s'est forgé une expérience unique en tant qu'avocat et conseiller en droit du travail. Son cabinet – Tilleman & Van Hoogenbemt – s'est essentiellement spécialisé dans le suivi de problèmes complexes liés au droit du travail.

En tant que formateur, il fait profiter son auditoire de sa connaissance exhaustive du terrain et de son expérience unique, que vient renforcer un regard hautement pragmatique et avisé sur le droit du travail. Personne n'est donc mieux armé que lui pour vous instruire, au cours de cette journée, sur le droit du travail opérationnel.



Nicolas Delebois est Managing Partner chez LEAD et accompagne depuis de nombreuses années dirigeants, managers et équipes dans leurs enjeux de leadership, de développement organisationnel et de transformation.

Son parcours professionnel lui a permis d'acquérir une solide expérience RH et managériale au sein de grandes organisations belges et internationales, notamment chez Deutsche Bank, GE Avis Fleet Services et GE Security EMEA. Il y a évolué dans des environnements complexes, multiculturels et matriciels, où leadership, performance, changement et collaboration sont étroitement liés.

Depuis 2003, Nicolas se consacre au conseil, à la formation et à l'accompagnement des organisations. Ses domaines d'expertise couvrent notamment le leadership, la délégation, la responsabilisation, la dynamique d'équipe, la conduite du changement, la coopération et l'intelligence collective.

Programme du cours

MODULE 1 : CONTEXTE JURIDIQUE DE L'ABSENTÉISME

- ◆ Quel est l'absentéisme au travail autorisé ? Quel est l'absentéisme au travail non autorisé ?
- ◆ Quelles sont les limites à l'obligation de payer le salaire garanti ? Peut-on par exemple en cas de congé de maladie rappeler le véhicule de société ? Qu'en est-il des chèques-repas, des commissions, du remboursement des frais, ... ?
- ◆ De quels mécanismes de contrôle disposez-vous en tant qu'employeur ? Un salarié peut-il ainsi simplement se soustraire à ce contrôle ?
- ◆ Comment aborder concrètement les cas 'douteux' ?
- ◆ Peut-on licencier une personne pendant son congé de maladie ? Quand est-il question de force majeure due à une incapacité médicale permanente ?
- ◆ Quand est-il question de cause urgente ?
- ◆ Le danger de constater une rupture de contrat en cas d'absence prolongée injustifiée.

MODULE 2 : TRANSFORMER LA GESTION DE L'ABSENCE EN UNE GESTION DE LA PRÉSENCE AU MOYEN D'ENTRETIENS D'ABSENTÉISME CONSTRUCTIFS

PROBLÈME DE L'ABSENTÉISME SUR LE LIEU DE TRAVAIL

- ◆ Problème de l'absence ou de l'absentéisme pour une organisation.
- ◆ Transformer la gestion de l'absence en une gestion de la présence.
- ◆ Difficultés sur le lieu de travail.
- ◆ Rôle essentiel d'une communication claire.

APPROCHE CONCRÈTE DE L'ENTRETIEN D'ABSENTÉISME SUR LE LIEU DE TRAVAIL

- ◆ Approche concrète de l'entretien d'absentéisme :
 - ◇ Information téléphonique.
 - ◇ Information de l'équipe.
 - ◇ Entretien de feedback.
 - ◇ Entretien d'absence.
- ◆ Aptitudes essentielles à la communication lors d'entretiens difficiles.
- ◆ Comment sonder les causes cachées de l'absentéisme (contenu du travail, relations au travail, facteurs individuels, conditions de travail, ...) ?
- ◆ À l'aide d'exercices, de discussions et d'études de cas, les aptitudes indispensables à la communication sont pratiquées.

Son approche est résolument pragmatique : il ne considère pas le leadership comme un modèle théorique, mais comme un ensemble de comportements concrets qui se manifestent au quotidien dans les décisions, les interactions et la manière de mobiliser une équipe. Il accorde une attention particulière à la confiance, à l'autonomie, à la clarté des responsabilités et à la dimension humaine des transformations.

Formateur et facilitateur expérimenté, Nicolas confronte les participants à des situations managériales reconnaissables et traduit des problématiques complexes en outils et comportements directement applicables. Il travaille également sur l'impact de l'intelligence artificielle sur le leadership, l'organisation du travail et le rôle du manager.

Sa conviction centrale : les transformations durables ne reposent pas uniquement sur les structures et les processus, mais sur la capacité des personnes à prendre leurs responsabilités, à collaborer et à évoluer ensemble.

Timing

08.30 Accueil - café
09.00 Début du cours
(présentation du formateur)
12.30 Déjeuner
17.00 Fin du cours

Le matin et l'après-midi, une courte pause(-café) est prévue.

Une interactivité accrue

Les participants se voient offrir de multiples occasions de soumettre leur propre problématique au débat. Pour ce faire, nous demandons à recevoir au préalable un descriptif succinct du problème à formuler. En procédant de la sorte, nous pouvons intégralement adapter le cours en fonction de vos propres besoins d'informations. À cette fin, il vous est possible de contacter à tout moment Dirk Spillebeen au numéro de téléphone +32 10 20 89 90 – E-mail : dirk@ifbd.be.

Check-list : pourquoi vous ne pouvez pas manquer cette formation

Reconnaissez-vous l'une des situations ci-dessous ?

- ◆ L'absentéisme de votre équipe dépasse ce que vous jugez normal – et le travail retombe sur les autres ?
- ◆ Vous ne savez pas précisément ce que vous pouvez exiger (ou non) d'un collaborateur en congé de maladie ?
- ◆ Les cas « douteux » vous mettent mal à l'aise et vous préférez ne rien dire ?
- ◆ Vous téléphonez rarement à un collaborateur absent, faute de savoir quoi lui dire ?
- ◆ Vous n'avez jamais mené un véritable entretien d'absentéisme pour sonder la cause réelle d'une absence ?
- ◆ Vous voulez passer d'une gestion de l'absence à une gestion de la présence, sans jouer au contrôleur ?

Que votre réponse soit positive ou négative, l'essentiel est là : ces questions méritent une réponse claire. Cette formation vous la donne – ne la manquez en aucun cas.



Absentéisme : oser la conversation

2027

> **Date & lieu du cours** : veuillez visiter notre site www.ifbd.be

> **Frais de participation** : € 795 (hors TVA)

>>> INSCRIPTION

Par e-mail :
info@ifbd.be



[cliquer ici](#)

Par notre site :
ifbd.be



[cliquer ici](#)

Par code **QR** :



Téléphone :
00 32 10 20 89 90



Pour plus d'informations
sur votre inscription...

>>> INFORMATIONS PRATIQUES

Les frais de participation à cette journée de cours s'élèvent à **€ 795 hors 21 % TVA**. Par participant supplémentaire, vous bénéficierez de **5% de réduction** sur le montant total, avec une **réduction maximale de 20% (= 5 participants ou plus)**. Ce montant comprend les boissons chaudes/froides et un lunch copieux. Vous recevrez en outre un **précieux dossier documentaire** que vous pourrez consulter ultérieurement comme ouvrage de référence.

Après réception de votre inscription, nous vous faisons parvenir **une confirmation d'inscription** ainsi qu'une facture. Deux semaines avant la date du cours, vous recevez **une lettre de rappel**, ainsi qu'un plan descriptif pour vous rendre à l'hôtel.

Annulation

Nous comprenons parfaitement que d'autres priorités puissent survenir entre le moment de votre inscription et la date du cours. Dès lors, si nous pouvons enregistrer votre annulation écrite **deux semaines avant la date du cours**, seul un montant de 95 euros vous sera porté en compte. **Moins de deux semaines avant le cours**, vous nous serez redevable de l'intégralité de la somme due. Bien entendu, nous serons toujours enchantés d'accueillir l'un de vos collègues à votre place.

HÉBERGEMENT À L'HÔTEL

Un hébergement sur place est possible, ainsi vous pouvez entamer et/ou finir la formation de manière détendue. Vous pouvez réserver une chambre d'hôtel sur le site suivant : www.martinshotels.com/fr/hotel/chateau-du-lac.

BASE DE DONNÉES DE L'IFBD & GDPR

Nous souhaitons vous tenir informé des dernières évolutions dans votre secteur. Pour ce faire, nous avons enregistré vos données dans notre base de données. Vos informations sont destinées à notre propre usage, sont protégées et ne sont jamais communiquées à des tiers. Nous prenons toutes les mesures nécessaires à cet effet. Conformément au GDPR, vous avez à tout moment le droit de consulter vos données, de les faire corriger et de les faire supprimer. Pour en savoir plus, consultez notre page www.ifbd.be/fr/GDPR ou écrivez à DPO@ifbd.be.

TERMES & CONDITIONS

Consultez notre page www.ifbd.be/fr/qui-sommes-nous/informations-pratiques pour toutes nos modalités.